

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 10 (1891)
Heft: 4

Artikel: Un esterlin de Louis II, baron de Vaud
Autor: Ladé
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-171655>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN ESTERLIN DE LOUIS II

BARON DE VAUD

A Monsieur le professeur J. Chautard.

Monsieur et très honoré Collègue,

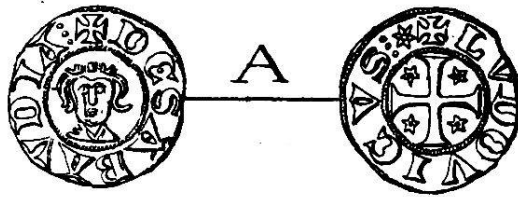
Après avoir pris connaissance du compte rendu critique que j'ai consacré à votre remarquable ouvrage intitulé : *Imitations des monnaies au type esterlin*, vous avez bien voulu me dire qu'il vous serait agréable, et qu'il serait sans doute intéressant pour d'autres numismates, de me voir publier deux pièces de ce genre dont j'ai relevé l'absence dans votre livre.

Quant à la première, celle d'Amédée VI, comte de Savoie, 1343-1383, décrite sous le nom de blanc douzain par Dominique Promis¹ et figurée au n° 2 de sa troisième planche complémentaire, je ne la connais que par cet auteur : elle appartient au type edwardin caractérisé à l'avvers par une tête de face à chevelure bouclée couvrant les oreilles, mais sans couronne, ce qui n'est pas habituel sur les pièces de ce genre, et renfermée dans un double quadrilobe, au revers par une croix pattée, cantonnée de douze globules, ne traversant pas la légende, ce qui est aussi un peu insolite. Promis ne paraît pas avoir eu connaissance de l'existence du type esterlin ou tout au moins de l'imitation qui en a été faite sur le continent : en tout cas il n'en fait pas mention.

Quant à la seconde pièce dont j'ai parlé, celle de Louis II, baron de Vaud, 1302-1350, je l'ai eue entre les mains et elle appartient à notre président, M. Paul Stroehlin, qui s'est fait un plaisir de m'autoriser à la publier.

¹ Monete dei Reali di Savoia. Turin, 1841. tome I, page 531.

Croix pattée, ne traversant pas la légende, cantonnée de quatre molettes à cinq pointes.



+ LVDOVICVS : molette à six pointes.

Rv. Buste drapé; tête de face à couronne très rudimentaire et à chevelure bouclée ;

+ DE SABAVDIA :

Billon. Diamètre : 17 millimètres. Poids : 0 gr. 80.

Cette pièce n'est pas tout à fait inédite : il s'en trouve une assez semblable dans l'ouvrage déjà cité de Promis, tome I, page 532, et elle est dessinée à la troisième planche complémentaire sous le n° 12. Mais là aussi le caractère esterlin de cette monnaie a été méconnu par l'auteur, qui l'appelle simplement denier et dit que Louis II l'a imitée de celle de son parent citée plus haut.

Je remarque en passant que dans l'état actuel de la science on ne sait pas distinguer les uns des autres les deniers frappés à Nyon par les deux Louis, barons de Vaud, d'après le type usité dans le bassin du Léman¹. Peut-être cette pièce au type esterlin, qui ne peut appartenir qu'au second de ces princes, permettra-t-elle de lui en attribuer d'autres, au type ordinaire, qui présenteraient les mêmes particularités quant à la forme des caractères, les signes de ponctuation et les ornements accessoires de la légende.

Quoiqu'il en soit, notre pièce diffère de celle de Promis par plusieurs détails : des molettes au lieu d'étoiles dans le champ et dans la légende, trois points au lieu de deux, une forme différente de l'E, etc.

Il est à peine besoin d'ajouter, Monsieur, que rien ne

¹ C'est l'opinion de Morel-Fatio, le meilleur juge en ces matières.

prouve que cette pièce ait été imitée de celle d'Amédée VI, dont elle diffère du reste beaucoup à l'avvers et surtout au revers, sans parler du module et du poids. Il est bien plus naturel d'admettre que toutes deux ont été copiées, indépendamment l'une de l'autre, sur d'autres pièces, celle d'Amédée sur des esterlins quelconques au type le plus connu, celle de Louis sur des esterlins des Pays-Bas.

On ne peut pas dire qu'il ait pris pour modèle, dans cette contrée, une pièce déterminée de tel Etat et de tel souverain et je ne sais vraiment pas à laquelle des figures de votre ouvrage ressemble le plus le dessin que voici : Louis de Vaud paraît s'être inspiré de plusieurs monnaies différentes, prenant aux unes, pour son avers, la tête de face, si banale ; à d'autres, pour le revers, les molettes ou étoiles qui avaient remplacé les globules, à la fin du XIII^{me} siècle et au commencement du XIV^{me}, sur les esterlins du Hainaut, du Brabant, de Looz, etc. ; à d'autres enfin la croix ne sortant pas du champ qu'on voit plutôt dans le N. O. de l'Allemagne. En somme, l'aspect général est celui d'une monnaie des Pays-Bas et la similitude est complétée par la faiblesse du poids.

La pièce dont je vous parle pèse 80 centigrammes ; en tenant compte de ce qu'elle est un peu rognée elle peut avoir pesé, en sortant de l'atelier, 0 gr. 85 au maximum : or, si les esterlins du comté de Flandre de Gui de Dampierre, 1280-1305, et de Robert de Béthune, 1305-1322, que vous avez décrits et figurés, pèsent ¹ de 1 gr. 25 à 1 gr. 41, ceux de Louis de Nevers, 1322-1346, tombent tout à coup à 0,80 et à 0,75.

Ces derniers sont donc réduits d'un bon tiers. Les premiers au contraire ont bien à peu près le poids qu'on doit s'attendre à leur trouver : si l'on admet, comme je l'ai fait dans mon compte rendu ², qu'on en taillait 320 à la livre dite de Charlemagne, ce qui fait 160 au marc de Cologne, les esterlins devaient peser à l'origine $233 \text{ gr. } 808 : 160 = 1,461$.

¹ A une seule exception près ; mais d'après le dessin l'exemplaire en question paraît être mal conservé. Pl. III, fig. 4.

² *Revue suisse de numismatique*, Première année, page 100.

Quant au Brabant, vous n'indiquez pour aucun des esterlins de ce duché, le poids effectif; mais on peut y suppléer en quelque mesure par une indication que je trouve dans les Münzstudien de Grote¹: dans un acte de 1330 il est dit que les deniers de Münster ont la même valeur que les esterlins de Brabant, « branbanter Englische », soit « denarū brabantini legales », *quorum quatuor aequivalent uni grosso turo-nensi*. D'autre part, dans les *leges upstalbomicæ* de Frise, en 1323, il est dit: *turonense pro 4 monasteriensibus seu osna-brugensibus, vel pro 3 sterlingis novis de Anglia computato*. En combinant ces deux passages, j'en conclus qu'à cette époque l'esterlin de Brabant ne valait que les $\frac{3}{4}$ de celui d'Angleterre, qui lui-même avait probablement diminué de poids; sans cela pourquoi le législateur frison aurait-il dit: *novis*? Je suis persuadé qu'en faisant les mêmes recherches pour les esterlins d'autres Etats, on trouverait le même résultat que pour ceux des Flandres et du Brabant: une forte diminution de leur valeur vers la fin du premier quart du XIV^{me} siècle.

Enfin, Monsieur, il est très naturel que Louis II ait copié l'esterlin des Pays-Bas, quant au type et quant au poids, de préférence à tout autre parce qu'il avait vécu longtemps dans ce pays; il y avait suivi à la guerre le roi Philippe de Valois et lui avait rendu de grands services. Rentré dans ses Etats, il n'y fit pas un long séjour: il en repartit pour aller guerroyer dans le Milanais au secours de son gendre Azzo Visconti et contribua au gain de la bataille de Parabiago (1339). C'est probablement pendant l'apparition qu'il fit à Nyon à son retour d'Italie, avant de retourner finir sa carrière dans les Flandres, qu'il y fit frapper les esterlins dont j'ai eu le plaisir de faire le sujet de cette lettre: il en avait sans doute besoin pour cette nouvelle expédition.

Veillez agréer, etc.

4 juin 1891.

D^r LADÉ.

¹ Tome I, pages 202 et 208.